



Compte-rendu d'audience avec Monsieur le recteur Mardi 12 octobre 2021

Étaient présents:

Représentants des personnels : Mr WEY François pour la FSU, Mme KOESSLER Emmanuelle pour le SNUipp et Mme KUNEGEL Béatrice pour le SNES

Représentants de l'administration : Mr HUART recteur d'académie, Mme PADIER-SAVOUROUX Anne CT-ASH, Mr SYDOR-VIENNE Dimitri CSAIO, Mme LAMBERT Corinne cheffe de la DPE

Constat fait en ce début d'année scolaire : les psychologues sont d'ores et déjà épuisés par ce début d'année chaotique avec des conditions de travail qui se dégradent d'année en année.

Points abordés avec monsieur le recteur et ses collaborateurs

1- Postes vacants, absence de recrutement et accès à l'académie dans le cadre de la mutation inter-académique :

Au niveau académique :

Pour les Psy-EN EDO plus de 30 % des postes sont occupés par des contractuels. Cette année encore, malgré une recherche active du SAIO, le manque de candidats est criant. À cette période de l'année 9 postes restent vacants entraînant l'absence total de Psy-EN EDO dans certains établissements.

Pour les Psy-EN EDA, dans certaines circonscriptions la vacance de postes commence à se faire ressentir – impossibilité de répondre aux demandes, dossiers de pré-orientation en EGPA qui risquent d'être instruits sans avis psychologique, isolement encore plus important ressenti par les collègues.

À l'issue du mouvement intra-académique de juin dernier, environ 20 % des postes sont restés vacants. Malgré le recrutement de contractuels, à ce jour 8 postes ne sont toujours pas pourvus.

Au niveau national :

On constate que le nombre de postes au concours ne couvre même pas les départs en retraite. La FSU revendique plus de places au concours afin que chaque poste puisse être pourvu par des psychologues titulaires et formés.

Pour information :

NOMBRE DE POSTES DE PSYEN EDO AU CONCOURS

	2017	2018	2019	2020	2021
Concours externe	115	87	55	55	60
Concours interne	30	30	20	20	20

NOMBRE DE POSTES DE PSYEN EDA AU CONCOURS

	2017	2018	2019	2020	2021
Concours externe	125	105	105	105	110
Concours interne	10	10	20	20	20

L'administration a été attentive à nos constats, monsieur le recteur et ses collaborateurs font les mêmes que nous.

Chaque année, les besoins en personnel sont remontés par les services académiques vers le ministère qui opère un calibrage tenant compte de différents critères dont le nombre de sortants de formation. Ce calibrage ne permet en aucun cas de pallier le manque de Psy-EN EDA ou EDO. Il est nécessaire d'augmenter le nombre de postes offerts au concours, ceux-ci ne permettent même pas à minima de remplacer les personnels partant en retraite, et de pérenniser une liste supplémentaire sur l'externe et sur l'interne. C'est une demande de la FSU chaque année !

2- Obligation vaccinale : manque de proposition pour les collègues

Nous rappelons que la FSU n'est pas opposée à la vaccination.

Mais nous déplorons que notre académie se soit empressée de mettre en œuvre la loi alors que dans d'autres académies (Toulouse, Poitiers...) les collègues ne sont pas encore inquiétés. De plus nous aurions apprécié que des propositions d'affectation temporaire soient faites, afin d'éviter la suspension, comme le stipule la circulaire ministérielle du 9 septembre 2021.

Lors de l'audience, l'administration a confirmé que 5 Psy-EN EDO et 3 Psy-EN EDA restent suspendus à ce jour, alors que durant le Comité technique académique (CTA) du 13 octobre, les collègues de la FSU ont eu le chiffre suivant : 14 personnels suspendus, 12 PSY et 2 infirmiers. Chiffres actés par un procès-verbal donc officiels ! Les représentants du personnel de la FSU continuent à être sollicités pour accompagner de nouvelles collègues. Il nous a été précisé que ce qui a été fait l'a été dans le respect des agents. Concernant la rapidité de la mise en œuvre, monsieur le recteur la reconnaît mais il estime l'avoir fait dans un souci d'équité par rapport aux Psy-EN qui se sont soumis à l'obligation vaccinale, alors même que certains ne souhaitaient pas être vaccinés, afin de pouvoir exercer leur fonction. Il ne souhaite pas faire des personnels suspendus des martyrs.

Il nous a été précisé :

- qu'aucun agent n'a demandé de recours gracieux suite à la suspension,
- que celle-ci n'étant pas une sanction, elle n'apparaîtra pas dans le dossier constitutif de carrière
- que si un Psy-EN suspendu demandait sa réintégration suite à une 1^{ère} injection du vaccin, cela serait possible.
- qu'un contact téléphonique régulier des ressources humaines aux agents suspendus a été demandé par Mr le Recteur (demande faite lors de la réunion en visio du 01/10/21 avec les organisations syndicales).

La FSU a demandé si lors des congés scolaires la suspension se poursuivait, l'administration va vérifier.

Nous avons insisté sur le fait que l'académie est en mal de Psy-EN et que la suspension empressée des collègues a augmenté les difficultés sur le terrain.

3- Recrutement, formation et rémunération des contractuels

Si la FSU s'oppose à l'inflation actuelle du nombre de contractuels et revendique des places au concours afin d'avoir des Psy-EN titulaires sur tous les postes vacants, les militants de la FSU accompagnent au quotidien ces personnels en contrat afin que leurs droits soient respectés.

Nous déplorons chaque année que les recrutements ne se fassent pas dès juillet, ce qui permettrait d'assurer une formation avant l'entrée en fonction. Nous savons que les services académiques œuvrent afin de recruter de nouveaux agents mais, comme nous l'avons écrit plus haut, ils manquent de candidats.

Cette pénurie de candidats n'est pas sans lien avec les conditions de travail qui se dégradent, une rémunération qui n'est pas à la hauteur d'un poste à bac +5, une entrée en activité comparable à de la haute voltige pour un sortant de Master qui n'aura pas de formation conséquente avant la prise de fonction mais sera au mieux accompagné par ses collègues qui devront trouver le temps de le faire.

Au niveau de la formation, les Psy-EN EDO ont droit à 3 jours dans l'année de prise de fonction plus une ½ journée de Magistère, les Psy-EN EDA n'ont rien. La FSU demande une formation « pré-prise » de fonction pour les agents recrutés avant la rentrée scolaire.

Nous demandons également, comme les textes officiels le prévoient, des rencontres régulières locales entre psychologues EDA et entre Psy-EN EDA et EDO.

Nous devons aux familles et aux équipes des personnels formés capables de répondre à leurs demandes. Ces missions de service public sont essentielles à l'école.

Propositions de l'administration :

- Que les Psy-EN contractuels s'inscrivent au PAF afin de bénéficier des formations proposées. Nous avons souligné que lorsque quelqu'un arrive sur un poste il n'a pas encore le réflexe de chercher tout ce qu'il existe et qu'il ne se sent pas toujours légitime de demander une formation au PAF
- Monsieur Huart propose de s'exprimer auprès des Psy-EN, peut être en visio. Nous proposons que cela se fasse lors d'une journée académique des Psy-EN EDA et EDO.
- Concernant la rémunération, une réunion avec la division des affaires financières (DAF) va avoir lieu afin qu'ils examinent la rémunération actuelle des contractuels Psy-EN et qu'ils réfléchissent à une rémunération plus juste. Nous avons évoqué le cas d'une collègue qui est à l'indice 388 alors que l'indice minimum d'un diplômé à Bac +5 est 403.

Monsieur le recteur souhaite impulser une rencontre entre les Psy-EN EDO et les personnels Jeunesse et Sports, notamment pour mettre en valeur les points information jeunesse (PIJ). Il envisage un maillage territorial PIJ-CIO et parle d'un travail avec les organisations syndicales, un dossier de plus à suivre.